



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2017



## SAMEDI 10 MARS 2018

**Association de Secours et de Placement des Animaux VOSGES**

(suivant la loi de 1901) Déclarée au journal officiel le 06 juillet 1988 N° 27

131, rue du Château

88800 BELMONT SUR VAIR

☎ : 03.29.08.90.63

E-Mail : [courrier@aspa-vosges.com](mailto:courrier@aspa-vosges.com)

Site : <http://www.aspa-vosges.com>

## *Sommaire*

<b>RAPPORT D'ACTIVITES 2017</b> .....	<b>2</b>
<b>VIDE GRENIER :</b> .....	<b>2</b>
<b>BROCANTE :</b> .....	<b>2</b>
<b>PUBLICITÉ :</b> .....	<b>2</b>
<b>COURSES DE CHEVAUX SUR LES HIPPODROMES :</b> .....	<b>3</b>
<b>LOUP :</b> .....	<b>4</b>
<b>PATROUILLE ANTI BRIGADE DE LA MORT :</b> .....	<b>5</b>
<b>TURBO FLADRY</b> .....	<b>6</b>
<b>CHASSE À COURRE AU RENARD SUR LA COMMUNE DE GRUEY-LÈS-SURANCE :</b> .....	<b>6</b>
<b>LES OPÉRATIONS CADDIES :</b> .....	<b>7</b>
<b>SALARIÉE :</b> .....	<b>7</b>
<b>FORMATIONS :</b> .....	<b>8</b>
<b>CAMPAGNE DE STÉRILISATION :</b> .....	<b>8</b>
<b>ENQUÊTES EFFECTUÉES EN 2017</b> .....	<b>10</b>
<b>REFUGE</b> .....	<b>15</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.</b>
<b>BILAN</b> .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.</b>
<b>PROJETS POUR 2018</b> .....	<b>17</b>
<b>RENOUVELLEMENT DU BUREAU</b> .....	<b>18</b>





Bonjour, Mesdames, Bonjour Messieurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue à notre 29<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire.



Je remercie de leur présence :

Madame Hélène COLIN, Conseillère Régionale du Grand-Est, conseillère municipale à la mairie de Châtenois - Madame GRANDHAYE, adjointe au Maire en charge de l'Environnement, du Développement Durable, des Forêts, de l'Eau et de l'Assainissement qui représente Monsieur le maire de Vittel.

Monsieur Christian FRANQUEVILLE, Maire de Bulgneville retenu par d'autres engagements, nous prie de bien vouloir l'excuser de ne pouvoir être présent.



Je déclare ouverte la 29<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S.P.A Vosges qui a été déclarée au Journal Officiel le 06 juillet 1988.



## RAPPORT D'ACTIVITES 2017

En 2017, nous avons effectué 11 839 kilomètres.

### Vide grenier :

Nous avons été présents sur les vide-greniers à Belmont sur Vair le 25 mai et à Vittel le 06 août. Il y a eu beaucoup de monde et ces journées ont été très favorables à l'Association. A Belmont sur Vair, nous sommes devant nos locaux, ce qui nous permet de présenter sur plus de 50 mètres le mobilier et tous les gros articles que nous ne pouvons pas transporter.

### Brocante :

Les brocantes mensuelles dominicales commencent à avoir un réel succès. Nous recevons de plus en plus de visiteurs et des habitués qui viennent pour acheter nos divers objets à prix considérablement bas.

Nous sommes ouvert de Avril à Octobre tous les deuxièmes dimanches de chaque mois de 9h00 à 17h00.

Notre page sur Facebook se nomme AspaBroc.

Nous remercions toutes les personnes nous offrant ces objets qui arrivent parfois en grande quantité comme les 2000 disques vinyles qui nous ont été amenés par un collectionneur de Liffol le Grand, ainsi que deux camionnettes complètes de lots divers d'une habitante de Vrécourt. Un grand merci aussi au journal Vosges Matin qui publie un article quelques jours avant et qui inscrit notre brocante sur leur page internet, et bien sûr à tous les bénévoles qui vont chercher les lots, les nettoient, les trient, les exposent et sont présent les jours d'ouverture (Agnès, Angélique, Hélène, Janie, Magali, Marie Hélène, Muriel, Nadège, Nathalie, Michel et Stéphane).

### Publicité :

En mai, nous avons mis en vente des habits publicitaires (gilets fluo, tee-shirts et blousons). Ils nous servent également lors de nos interventions, cela nous démarque, nous fait de la publicité et montre notre professionnalisme.

Le stock de calendrier 2017 s'est bien vendu et pour ceux de 2018, Stecy s'est proposée de concevoir entièrement un calendrier propre à notre association. Elle l'a personnalisé en y insérant des photos d'animaux divers, des photos de nos actions et bien sûr de notre chère Hakira. Nous en avons fait faire 300 au prix de vente de 5,00 euros au lieu de 4,00 les années passées car le prix de revient à la fabrication est plus élevé. L'année prochaine, nous en referons 100 de plus dans le même style et ... nous comptons sur vous pour nous aider à les vendre.

## Courses de chevaux sur les hippodromes :

Notre dossier constitué d'une vingtaine de pages a été envoyé aux acteurs de ce monde bien fermé et intouchable.

Le but était de faire insérer des textes sur le bien-être des chevaux dans les divers règlements et surtout de les faire appliquer sur le terrain. La seule réponse reçue est celle du Ministre de l'Agriculture nous indiquant :

*"Les sociétés mères ont engagé plusieurs réflexions ces dernières années en faveur du bien-être animal telles qu'un projet de charte de bonnes pratiques pour le bien-être des équidés et la création d'une commission bien-être animal.*

*La présence de vétérinaires est obligatoire sur les hippodromes pour intervenir en tant que de besoin.*

*Les infractions sont relevées par les commissaires des courses et donnent lieu à des sanctions définies dans le code des courses. Le Code Civil considère l'animal comme un être sensible, le Code Rural interdit l'exercice de mauvais traitements envers les animaux, le Code Pénal punit les auteurs de mauvais traitements.*

*Il est utile de préciser que la réglementation relative au traitement des équidés sera modifiée au cours de l'année 2016 afin d'assurer un meilleur encadrement des pratiques".*

Nous avons également sollicité la DDCSPP qui a répondu ainsi :

*"Le bureau compétent du Ministère de l'Agriculture et les instances nationales du Trot ont été informés et votre dossier leur a été transmis.*

*Le Trot nous a fait part de l'attention particulière qu'il portait au bien-être animal. De notre côté, nous avons demandé aux différents vétérinaires qui seront présents dans ces manifestations d'être vigilants sur les conditions de harnachement des chevaux et de nous signaler les abus".*

Nous avons rencontré le Maire de la ville où ont lieu ces courses. Il affirme qu'il n'y a aucun mauvais traitement, et, de plus, garantit que le Président des Courses met tout en œuvre pour qu'il n'y en ait pas.

Au vu de ce qui a été constaté et de ce que l'on nous a raconté, nous restons persuadés que tout ceci n'est que mensonge et boniment pour préserver la bonne image de la ville et de cet hippodrome. Malgré les risques encourus (insultes, menaces, agressions), nous sommes retournés constater sur place, et là, bien évidemment, rien n'avait changé. Nous retrouvons les mêmes artifices de souffrance sur les chevaux.

En 2017, nous apportons la preuve dans un nouveau dossier de 50 pages que rien n'a été ajouté à la réglementation en vigueur et qu'aucune amélioration, indiquée par le Ministère, n'a été constatée.

Nous l'avons donc renvoyé au nouveau Ministre de l'Agriculture.

Le 26 octobre 2017, une annexe 8 « Equipements interdits dans les épreuves régies par le code des courses au trot » est publiée dans le Bulletin du Code des Courses de Trot. Onze objets sont interdits, dont 4 types de mors, les piquants en fer sur les rênes, les piquants sur les disques de mors, les chaînes sur le chanfrein et les anti-encapuchonneurs en bois munis d'ergots. C'est une bonne avancée, mais il manque encore les langues nouées, les piquants de rênes en plastique, les objets « fabrication maison » pouvant blesser et l'interdiction de monter sur un cheval avant l'âge de trois ans. Pour cette dernière, nous allons devoir batailler dur.

Une autre difficulté sera de faire appliquer cette nouvelle réglementation car il est certain que beaucoup n'arriveront pas à faire courir leurs chevaux sans tous ces artifices et les commissaires seront très certainement très souples sur cette nouvelle réglementation.

De ce fait, ce dossier de 50 pages a été envoyé une énième fois au Ministère de l'Agriculture et a été médiatisé dans toute la France et les pays limitrophes comme la Belgique et l'Angleterre où se déroulent ces mêmes courses.

Nous l'avons adressé à tout genre de presse au niveau National mais curieusement, personne ne nous répond.

Par contre, nous ne nous attendions pas à un tel déferlement de visites sur la page Facebook. 149846 personnes ont vu la publication et 1507 personnes l'ont partagé en seulement trois jours. Nous avons reçu une multitude de messages d'encouragements mais surtout de messages d'insultes de la part des gens issus de cette profession. Il est certain que nous avons mis le pied dans une grosse fourmilière, notre dossier dérange beaucoup.

Nous avançons et gardons espoir que cela va changer dans les années à venir.

## Loup :

Tribunal administratif de Nancy contre 4 tirs de défense renforcés :

Nous étions ce jeudi 05 janvier 2017 au Tribunal Administratif de Nancy pour une requête en référé (procédure permettant d'obtenir rapidement des mesures provisoires), où étaient présents pour la partie adverse 5 éleveurs, le Président d'une Association d'Eleveurs de la Meuse et trois personnes de la DDT soit 9 personnes.

Pour défendre le loup, il y avait 6 associations (ASPAS, One Voice, Ferus, Oiseaux nature, Flore 54 et l'ASPA Vosges), trois étaient représentées par 7 personnes dont 3 de l'ASPA Vosges et un avocat de l'ASPAS venu de Marseille soit 8 personnes.

Notre avocat a défendu qu'il n'y avait qu'un seul loup dans les Vosges, une trop grande surface de tir (34 communes), et que pour l'intérêt public, il faut d'abord protéger les parcs. Il n'est pas normal de distribuer des autorisations de tirs dans des parcs non protégés

Sur les 4 autorisations de tirs renforcés, seuls deux éleveurs ont été attaqués alors que les parcs étaient mal protégés, les deux autres n'ont subi aucune attaque. Les tirs autorisent la présence de 10 tireurs, c'est beaucoup trop, les fiches de constats d'attaque sont très mal réalisées.

Malgré une bonne plaidoirie de l'avocat, notre requête a été rejetée.

Au mois d'octobre, nous sommes retournés au Tribunal Administratif de Nancy pour soutenir le GEML qui a demandé un nouveau référé suspension contre 4 nouveaux tirs de défense renforcés octroyés aux même 4 éleveurs. Nous n'avons pas fait cette demande sur les conseils d'une juriste car il était très peu probable de gagner vu qu'en janvier nous avons déjà perdu. Effectivement, quelques jours après, nous apprenions que la demande du GEML était rejetée.

Le 04 juillet, le Tour de France passait en bas de Belmont. Nous ne pouvions pas manquer cette occasion pour faire savoir aux Français et aux éleveurs présents sur le bord des routes que nous sommes contre les tirs de loup.

Nous étions 5 à brandir des pancartes "Stop aux tirs des loups" de notre collectif Cap Loup, qui sont apparues quelques secondes aux reportages télévisés. Nous avons pu entendre le commentateur des caravanes dire qu'il y avait des gens contre les loups et des gens pour, et que chacun défendait ses opinions.

## **Patrouille anti brigade de la mort :**

Mi-février, nous avons reçu pour la deuxième fois la visite lugubre de cette brigade de la mort créée spécialement par la Ministre de l'Ecologie Ségolène Royale en 2015 pour tuer du loup. Et du loup, ils en tuent, une quarantaine par an.

De notre côté, tout était mis en place pour les recevoir ; plus d'une cinquantaine de personnes très motivées, de tous âges, venues du grand Est, mais aussi de la Drôme, de l'Aube et de Suisse nous ont rejoints.

Pendant ces quelques jours très mouvementés, nous avons eu certaines altercations mais sans débordement avec la soi-disant "Police de l'Environnement" et les Lieutenants de Louveterie, dont certains étaient cagoulés.

Un de nos véhicules s'est fait bloquer dans une forêt par les louvetiers qui ont appelé la gendarmerie, car nous faisons entrave à leur travail. Ils ont été très surpris de nous voir arriver à 4 véhicules supplémentaires, ils devaient penser que nous n'étions qu'une poignée de personnes à tourner.

A l'arrivée des gendarmes, nous leur avons expliqué que nous étions là pour protéger un animal en voie d'extinction contre des personnes hors la loi qui ne respectent pas les lois européennes, que celles-ci nous empêchaient de rouler sur les routes départementales en roulant à faible allure au milieu de la route et en dirigeant des projecteurs très puissants dans la nature et qu'ils camouflaient leur plaque minéralogique avec du scotch.

Les gendarmes ont demandé au propriétaire (devant nous) de retirer le scotch des plaques et de ne plus rouler avec les projecteurs allumés. Les jours suivants, on pouvait les voir arrêtés dans les prés pour brandir leurs projecteurs.

Il était clair que ces personnes étaient là pour nous intimider et nous promener afin de laisser faire le sale travail de la brigade, mais nous n'étions pas dupe.

Ces nuits de patrouille nous ont permis de croiser bon nombre d'animaux moins sauvages comme des renards, blaireaux, lièvres, chevreuils, sangliers, chouettes, martres, etc. mais pas la moindre trace de notre loup qui sait se faire très discret.

Les autres nuits, nous croisons la gendarmerie mais ils étaient là pour s'assurer qu'il n'y avait pas de débordements

Un de nos patrouilleur a demandé à un gendarme ce qu'il fallait faire si de nouveau, ils nous bloquaient, il a répondu : vous les prenez en photo.

## Turbo Fladry

Nous avons démonté du Turbo Fladry dans deux parcs à la demande de deux éleveurs, un qui ne met plus que des bovins dans son parc et l'autre, dont le parc est proche de sa ferme, a décidé de rentrer ses moutons tous les soirs.

Il nous reste actuellement 3 parcs équipés de Turbo Fladry.

La Fondation Brigitte BARDOT nous a financé deux pièges photos que nous avons installés dans un parc équipé de Turbo Fladry. Ces pièges vont nous servir à voir comment le loup peut se comporter face au Turbo Fladry, mais celui-ci se fait de plus en plus rare à proximité des parcs équipés de ce système.

Nous avons vendu 800 mètres au Parc de la Vanoise entre Grenoble et la frontière italienne. Dans chaque carton, nous insérons un mode d'emploi mais nous avons tout de même expliqué au responsable du parc comment installer convenablement le Turbo Fladry. Quelques mois plus tard, après avoir pris contact avec eux pour savoir si l'installation était concluante, il m'a répondu par la négative. Les chiens de protection n'étaient pas à l'aise avec ce système qu'ils ont installé à environ 100 mètres du parc de nuit. Les moutons étaient regroupés dans un enclos de nuit fermé par un filet électrifié, les chiens entre le filet et le Turbo Fladry et les loups de l'autre côté du Turbo Fladry. Les loups présents n'ont pas attaqué, mais le berger n'était pas convaincu par ce système. J'ai expliqué au responsable que ce système n'avait pas été correctement installé, car il se pose à 50 cm de la clôture, alors que lui l'a mis à 100 mètres.

Pour un bon fonctionnement du système, il faut l'installer correctement de manière à ce que le dispositif fonctionne convenablement.

## Chasse à courre au renard sur la Commune de Gruyères- Surance :



Suite à une annonce parue dans le journal où les citoyens étaient conviés à participer à une chasse à courre au renard, nous nous sommes invités.

Après avoir mobilisé nos troupes, nous étions 9 de bon matin sur la place du village à Gruéy-lès Surance ce dimanche 12 mars.

Deux groupes s'étaient formés naturellement, les protecteurs et les tueurs. Ces derniers ont attendu un bon moment, passé bon nombre de coups de téléphone pour finalement monter dans leurs voitures et partir de tous côtés. Chacun de nous a suivi un véhicule et les courses poursuites ont débuté jusqu'à ce qu'ils capitulent et rentrent chez eux.

Sachez que le renard est très souvent déchiqueté vivant par les chiens éduqués à cette pratique.

La gendarmerie est arrivée et comme pour la brigade loup, ils viennent seulement pour éviter les débordements.

Nous avons pu lire dans le journal les jours suivants que la chasse à courre avait bien eu lieu et que le seul renard tué sur les 40 chasses de la saison l'a été ce jour-là. Quelle coïncidence !

Nous devons nous mobiliser davantage pour que cette pratique barbare n'existe plus dans notre département et dans notre pays. Ils pourraient très bien utiliser des leurres en remplacement des renards, comme le font bon nombre de pays.

## Les opérations caddies :

Nous avons effectué 4 collectes avec un total de 47 caddies dont :

- ✓ 4 caddies au Super U de Châtenois.- 4 caddies à l'Intermarché de Contrexéville.
- ✓ 17 caddies au Leclerc de Contrexéville.
- ✓ 22 caddies au Carrefour de Jeuxey.

Bien que nous ne soyons plus la seule association à effectuer des collectes pour les animaux, la générosité des gens ne fait qu'accroître et les dons restent conséquent.

Un grand merci à tous les dirigeants et salariés de ces magasins qui nous autorisent, nous aident à effectuer ces collectes.

Nous remercions les 9 personnes qui nous ont aidés ces journées là : Agnès, Angélique, Kelly, Muriel, Nadège, Nathalie, André, Michel et Stéphane.

## Salariée :

Nous avons embauché Stecy en remplacement de Hind qui ne souhaitait pas renouveler un nouveau contrat de travail. Stecy, de part sa motivation et son dévouement aux nombreuses tâches qui lui sont confiées a confirmé que nous avons fait le bon choix en l'embauchant à tel point que de 25 heures en octobre 2016, nous sommes passés à 30 heures en janvier 2017 puis pour finir à 35 heures en juillet.

A aucun moment je n'ai regretté ce choix, Stecy fait un travail exemplaire et je l'en félicite.

Les tâches de travail s'amplifiant et ne pouvant pas être 10 à 15 heures par jour bénévole, il a été décidé par le Conseil d'Administration puis validé par la majorité des adhérents lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août de mon embauche en CDD à 25 heures par semaine.

## Formations :

Etre Président employeur d'une telle structure engage de nombreuses responsabilités, c'est pourquoi j'ai effectué une première formation employeur de 12 heures fin 2016 puis en 2017, une formation de 33 heures sur la gestion associative à la ligue de l'Enseignement à Epinal.

A la suite de ces formations, nous avons demandé à la Ligue de l'Enseignement la possibilité d'accéder au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), ce qui consiste à être accompagné dans nos diverses démarches de gestion de l'association.

La ligue ayant acceptée, nous avons donc demandé au DLA de nous aider à mettre en place un système nous permettant de percevoir des legs.

Pour cela, le DLA a fait appel à une société d'expertise et de conseils AlterEthic située en région parisienne qui a étudié le fonctionnement de notre structure, nos projets et nos besoins. AlterEthic nous a conseillé de partir sur la Reconnaissance d'Intérêt Général, ce que nous avons accepté.

Avec le DLA et AlterEthic, nous avons travaillé à la modification complète de nos statuts, de notre comptabilité en valorisant les heures bénévoles de chaque adhérent actif et en valorisant les surfaces utilisées par l'association dans mes locaux que je loue gratuitement.

Ce travail fut très long, car j'ai dû reprendre toutes les heures de chaque personne de 2015 à 2017.

Un grand merci à Stecy qui a fait un travail remarquable en combinant les données inscrites sur les logiciels Access et Excel. Cela nous permet de rentrer peu d'informations pour avoir, au final, un détail précis de ce que chaque personne réalise dans telle ou telle activité de notre association.

Les heures bénévoles sont impressionnantes : 1753 heures en 2015, 3173 en 2016, 3232 en 2017. L'augmentation de ces heures au fil des années n'est pas surprenante, l'Association multipliant ses activités (interventions croissantes sur les cas de maltraitance, les interventions pour les campagnes de stérilisations, le réaménagement des locaux constant, ...).

J'en profite, à ce sujet, pour faire à nouveau appel aux personnes qui souhaiteraient intégrer notre équipe, et donner de leur temps libre pour nous aider dans toutes nos tâches quotidiennes. Vous y serez les bienvenus.

## Campagne de stérilisation :

Nous avons envoyé par email, aux 308 communes de l'Ouest des Vosges dont Epinal notre projet de campagne de stérilisation des chats errants avec des tarifs très bas ; de plus pour les communes de moins de 1000 habitants, les coûts sont réduits de moitié.

Cette campagne est réalisée en partenariat avec les Fondations 30 millions d'amis et la Fondation Brigitte BARDOT qui financent entièrement le coût des stérilisations, les vétérinaires de Bulgnéville et Vittel qui effectuent des remises sur les coûts de stérilisation, les communes qui financent les heures d'intervention, les déplacements et les jours de convalescence puis notre association qui finance la nourriture ainsi que les différents soins parasites.

Tout ceci est réalisé par le biais de conventions signées entre les communes et les fondations puis entre les communes et notre association, dans cette convention, nous demandons aux mairies d'autoriser par écrit le nourrissage des chats stérilisés par certaines personnes.

Les campagnes effectuées :

- ✓ Liffol le Grand le 15 mai ou nous avons fait stériliser 10 chats dont 4 femelles et 6 mâles.
- ✓ La Frison le 24 juillet avec 8 chats dont 5 femelles et 3 mâles.
- ✓ Lignéville le 30 octobre avec 12 chats dont 5 femelles et 7 mâles.
- ✓ Lignéville le 13 novembre avec 13 chats dont 7 femelles et 6 mâles. Ce qui fait un total de 23 chats pour Lignéville.

Pour 2017, nous avons fait stériliser 43 chats dont 21 chattes et 22 mâles dans trois communes seulement sur les 308. Vous constaterez que cela fait très peu de communes qui ont répondues favorablement pourtant nos tarifs sont extrêmement bas.

A Lignéville, nous avons effectué deux campagnes car nous ne pouvons prendre que 12 chats en convalescence à la fois.

Nous avons investi dans 13 caisses de transport supplémentaires, une cage de contention, une vingtaine de clapiers que nous avons peint, des distributeurs d'eau et de croquettes, des caisses à litière et aménagé la camionnette afin de pouvoir tout ranger lors des captures.

Nous avons dépensé 3.659,83 euros et encaisser 1.874,50 euros ce qui fait un déficit de 1.785,33 euros ; ceci est dû aux investissements, clapiers, caisses de transport, pièges.

Je remercie Angélique, Nathalie, Stecy, José et Stéphane pour leur implication dans ces campagnes.

## Enquêtes effectuées en 2017

58 enquêtes ont été effectuées, 57 en 2016, 43 en 2015, 65 en 2014.

- ✓ 37 concernant 82 chiens.
- ✓ 6 concernant 22 chats.
- ✓ 7 concernant 11 chevaux.
- ✓ 4 concernant 6 ânes.
- ✓ 1 concernant 60 bovins.
- ✓ 1 concernant une chèvre.
- ✓ 1 concernant une renarde.
- ✓ 1 concernant un héron.

Nous avons donc enquêté pour 184 animaux maltraités ; 5 dépôts de plainte ont été effectués.

### Dépôt de plainte concernant un chien abandonné dans un appartement :

---

Août 2016, on nous signale de mauvaises conditions de détention d'un chien d'environ un an, de type Berger Allemand vivant à l'extérieur par tous les temps à Contrexéville. Sans abri, mal nourri, non abreuvé et vivant dans ses excréments, il est visible depuis la rue qui se trouve derrière la maison et aboie constamment.

Sur place, je constate effectivement les mauvais traitements décrits : quelques croquettes dans une gamelle pleine d'eau, 48 excréments dénombrés et le chien n'est pas identifié.

Je demande au propriétaire de se mettre en conformité : installer une niche adaptée à sa morphologie, nettoyer la cour, donner une nourriture saine et de l'eau propre à volonté et faire identifier le chien.

Lorsque j'y suis retourné le 05 septembre, il n'y avait toujours pas d'abri. 15 jours plus tard, une petite niche était installée.

Le 19 février 2017, le propriétaire de l'appartement m'informe que les locataires ont quitté les lieux depuis plusieurs jours en laissant le chien seul. Je contacte la gendarmerie, qui me répond qu'elle ne peut pas intervenir sans autorisation. Toutefois, quelques jours plus tard, la gendarmerie m'informe qu'ils se sont rendus sur place et n'ont pas entendu le chien aboyer et conclut donc que le propriétaire a dû venir le récupérer. Mais une semaine plus tard, un voisin me contacte pour m'informer que le chien aboie.

Je téléphone au secrétariat du Procureur pour lui demander l'autorisation d'intervenir, car cela faisait plus d'une semaine que le chien serait seul et enfermé dans une pièce. Je me rends sur place et constate que le chien est bien présent.

Deux jours plus tard, le voisin me rappelle pour me dire qu'il n'entend plus le chien aboyer. Je recontacte aussitôt le secrétariat du procureur pour demander la permission de secourir rapidement le chien. Je contacte la gendarmerie et nous rendons à 14h00 devant le domicile. Etaient présents deux gendarmes, deux policiers municipaux, le propriétaire de l'appartement, deux voisins, une journaliste de Vosges Matin et deux représentants de l'ASPA Vosges.

Equipé d'un lasso de capture homologué, d'une manchette, de gants anti-morsures spécial gros chien, je suis monté à l'étage accompagné de mon assistante. Avant de capturer le chien, pour le calmer, je lui ai donné à manger une boîte de ravioli posée devant la porte qu'il a englouti en quelques secondes. Puis nous l'avons mené chez le vétérinaire de VITTEL qui a dû l'endormir car il était impossible de lui mettre une muselière. Le chien est maigre, il a de la fièvre et un souffle au cœur. Nous devons attendre plusieurs jours pour savoir s'il allait se rétablir et l'avons conduit ensuite dans un refuge.

### Dépôt de plainte concernant un chien vivant dans la boue à Aulnois :

---

Intervention en juin pour un chien de race Leonberg enfermé dans un box de moins de 5m<sup>2</sup> dont le sol est en terre, boueux lorsqu'il pleut et gamelles non nettoyées.

Lors de ma visite, j'ai pu constater l'enfermement du chien dans un box. Son pelage, plein de bourre, il semblait souffrir de la chaleur.

A ma vue, le propriétaire m'a dit "Dégage tête de mort, ne viens pas encore m'emmerder avec mon chien". Je lui ai expliqué que j'avais reçu de nouvelles plaintes et lui ai rappelé les conditions de détention correctes d'un animal. Il ne m'écoutait pas et continuait à m'insulter et me menacer de me casser la figure.

Il a fait sortir le chien de son box et a enlevé quelques touffes de bourre du chien en me disant "Tiens, tu vois, ça part tout seul". Je lui ai répondu que tout ne partait pas et qu'il avait besoin d'un bon toilettage. L'agressivité de la personne m'a empêché de prendre des photos. Je suis donc reparti sans insister. Il a tenté de m'agresser en me poussant dans mon véhicule. Saisi par le bras et au cou avec ses mains, il m'a plaqué contre la voiture en me bloquant le cou avec son coude gauche, et prêt à me frapper de son poing droit. Les insultes ont continué "Tête de mort, je vais te péter la tête". Lorsqu'il m'a lâché, je suis rentré dans ma voiture et avant que je parte, il m'a dit "Si tu vas aux flics, t'es mort".

Je suis reparti, puis ai ressenti une douleur au niveau du cou et dans le bas du dos. J'ai contacté la Gendarmerie de Vittel qui m'a conseillé d'aller aux Urgences (trois jours d'Incapacité Personnelle Total de Travail suite à des contusions aux cervicales, au bras droit et aux lombaires).

Nous sommes déjà intervenus chez cette personne. Le chien vivait attaché et sans abri. La gendarmerie l'a obligé de lui construire un enclos, mais celui-ci n'est pas conforme.

En 29 ans d'enquêtes pour l'ASPA et 22 ans pour la Fondation Brigitte BARDOT, c'est la première fois que je me fais agresser physiquement. Nous déposons plainte pour violence ayant entraîné une incapacité de travail, mauvais traitements, privation de soins, maintien d'un animal dans un habitat pouvant être cause de souffrance, et détention de chien non identifié.

Le jugement était le 05 février 2018, il a été condamné à 200 euros pour violence ayant entraîné une incapacité de travail ; 75 euros pour privation de soins à un animal ; 75 euros pour maintien d'animal domestique dans un habitat pouvant être cause de souffrance ; 75 euros pour détention de chien non identifié, les mauvais traitements n'ont pas été retenus ; 200 euros d'amendes pénales. Le propriétaire a indiqué qu'il ferait appel.

## Dépôt de plainte pour une renarde prise dans un collet à Baudricourt :

---

En juin 2017, une maman m'informe qu'elle a vu avec sa fille de 6 ans un renard, la patte arrière coincée dans un grillage en face l'école de Baudricourt. Lors de la constatation sur place, nous nous apercevons que ce n'était pas une patte qui était prise, mais tout le tour de l'arrière du ventre. Le renard se débattait, je lui ai donc couvert la tête avec une couverture pour qu'il se calme. Ce n'était pas le grillage qui le coinçait mais un collet fabriqué avec du câble. Le renard se trouve à une cinquantaine de mètres de l'école.

J'ai fait appel à un vétérinaire pour qu'il vienne endormir le renard afin de pouvoir couper le câble, et ainsi le libérer. J'ai aussi contacté les bureaux de l'ONCFS, personne n'a répondu, la gendarmerie de Mirecourt mais ils ne sont pas habilités à intervenir pour des animaux sauvages. Une personne a téléphoné à deux journalistes et à un adjoint au Maire. Le vétérinaire est intervenu et a coupé le câble qui cisailait le renard qui était en fait une renarde. Je l'ai amené chez les vétérinaires de Vittel, son corps était à vif. La vétérinaire a nettoyé et recousu la peau et nous a informé que si la renarde n'arrivait pas à uriner et faire ses crottes, elle avait peu de chances de survie, ses intestins ayant été écrasés par le câble. Nous la ramenons en convalescence dans nos locaux. Le rapport de la vétérinaire indique que la blessure date de plusieurs jours.

Le Maire contacté nous certifie qu'il n'a reçu aucune déclaration de piégeage cette année. Le propriétaire du terrain nous informe qu'il loue le terrain à une personne qui y met quelques moutons, il n'a pas donné d'autorisation de piégeage.

En ce qui concerne le collet, il était composé d'un câble, de deux arrêteurs inamovibles et d'une plaque où sont inscrits 3 lettres et 3 chiffres (deux des lettres correspondent aux initiales du propriétaire des moutons).

Les textes de lois stipulent que ce genre de piège doit être homologué et porter une marque distincte permettant l'identification du modèle. Il doit être déclaré dans la commune où est pratiqué le piégeage et la personne qui utilise ces pièges doit avoir un agrément. Ces pièges doivent être visités tous les matins au plus tard dans les deux heures qui suivent le lever du soleil. Le piège doit avoir des dimensions bien précises et doit être installé selon la réglementation. Nous sommes très inquiets qu'il puisse être installé ce genre de dispositif au centre d'un village et aussi près des écoles. Nous avons déposé plainte contre X pour actes de cruautés et non respect de la loi concernant l'utilisation d'un collet.

Les faits ont été relatés sur notre page Facebook, plus de 111 000 personnes ont lu l'article et 410 commentaires de compassion et de remerciements ont été postés.

Cet acte de cruauté a provoqué un certain traumatisme sur les jeunes enfants, qui pour certains font des cauchemars. En accord avec les enseignants de l'école, nous décidons que si la renarde se remettait de ses blessures, elle serait relâchée en présence des enfants. C'est ce qui fut fait après 9 jours de convalescence et de soins. Roussette (nom donné à la renarde par les enfants) a pu retrouver la liberté, en présence des élèves, des instituteurs, de quelques parents et de la chaîne de télévision Vosges Télévision. Les enfants de l'école maternelle avaient réalisé 7 dessins tous portraiturant ROUSSETTE prise dans le collet.

Sur la demande des instituteurs, nous sommes revenus afin d'intervenir dans les classes en apportant le collet et en répondant aux nombreuses questions que les enfants se posaient face à cet acte perpétré sur Roussette, acte incompréhensible et ayant entraîné des perturbations chez beaucoup d'entre eux. Les classes des plus grands : CE1, CE2, CM1 et CM2 nous ont transmis un courrier écrit par 12 d'entre eux, demandant à ce que les renards, dont ROUSSETTE, ne soient plus chassés. Cassandra, du CM2, nous a remis un dessin expliquant les consignes pour sauver les renards.

Nous avons remis une affiche A3 pour chaque classe intégrant les 7 dessins des enfants et les photos de ROUSSETTE, depuis sa convalescence jusqu'au relâcher.

Les dessins des enfants, leur demande de ne pas tuer Roussette et les autres renards ainsi que notre rapport ont été envoyés au Préfet, à la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges et à la Société de Chasse Communale d'Offroicourt. Au mois d'août, nous recevons une réponse de la Préfecture, par le biais de la Direction Départementale des Territoires. En l'absence de numéro d'agrément du piégeur sur le collet, le contrevenant ne peut être identifié. Ils ont ajouté qu'ils attireraient notre attention sur le Code de l'Environnement qui nous interdit de relâcher des animaux nuisibles et que nous pouvons être punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros.

Nous avons donc renvoyé le dossier à la Direction Départementale des Territoires, car, visiblement, ils n'avaient pas tous les éléments, à savoir le numéro inscrit sur le piège. Nous avons également transmis un rapport sur un chat ayant une patte complètement broyée que nous avons capturé, à la demande de la Mairie, au même endroit que Roussette. Le rapport du vétérinaire indique que les blessures ont pu être faites par un piège. Malheureusement il était impossible de sauver ce chat trop blessé.

Ils nous ont répondu fin décembre que nos informations étaient en cours de traitement.

### **Dépôt de plainte pour deux chiens et 8 chats vivant dans des cages à Rozières sur Mouzon :**

---

En septembre, visite chez un jeune couple avec 4 enfants en bas âge pour deux chiens enfermés constamment dans de minuscules cages et 8 chats enfermés dans la salle de bain.

Dans le salon où une odeur nauséabonde se dégage, le couple est là avec deux enfants de moins de 4 ans. Un Berger Allemand de 4 ans maigre et sans poils sur l'arrière du dos se trouve dans une cage de moins de 1 m<sup>2</sup>. Au-dessus de celle-ci, une autre cage moitié moins grande, avec à l'intérieur un chiot croisé Cané Corso de trois mois, maigre et apeuré, pataugeant dans ses urines et ses excréments. Des draps recouvraient tous les côtés des cages, sauf les portes, il n'y avait pas beaucoup de lumière. Les propriétaires affirment que les chiens sont lâchés 4 à 5 fois par jour et les cages régulièrement nettoyées.

J'ai demandé à voir les papiers, ils m'ont répondu qu'ils n'avaient pas à me les fournir. Ils ne m'ont pas autorisé à prendre des photos. Pour les chats, ils me dirent que cela ne me regardait pas de savoir s'ils en avaient, la tension montant fortement, je n'ai pas insisté. Au vu de leur coopération mais surtout de l'état des chiens j'ai fait appel à la gendarmerie de Darney en leur demandant de l'aide. Deux gendarmes sont arrivés moins de 15 minutes après mon appel. Nous sommes tous rentrés dans la maison et les gendarmes ont pu remarquer l'état des animaux, les mauvaises odeurs ainsi que l'état de la maison où vivent les quatre enfants. Nous avons pu voir les papiers du Berger Allemand, le chiot n'en avait pas et n'était pas identifié, il avait pris rendez-vous avec son vétérinaire pour soigner le chien et faire identifier le chiot mais étant débordé, le vétérinaire lui aurait dit de prendre rendez-vous plus tard.

Nous sommes allés dans la salle de bain (moins de 5 m<sup>2</sup>, sans fenêtre ni aération). Une chatte avec 4 bébés et trois chatons de trois mois y vivaient dans l'obscurité. Une forte odeur se dégageait des lieux. D'après la propriétaire, ils étaient là parce qu'elle effectuait son ménage. Au moment où nous sommes ressortis, le propriétaire s'est emporté fortement et nous a menacés de prendre le fusil si nous enlevions les chiens.

Les gendarmes ont téléphoné au Procureur pour demander l'autorisation d'enlever les chiens et les chats. Sur son accord, Nous intervenons avec notre matériel de capture et de transport et avec du renfort. Vu les menaces proférées, les gendarmes ont également demandé du renfort. La presse a été prévenue. Pour l'intervention, au total : 4 gendarmes, un journaliste de Vosges Matin et trois membres de l'ASPA. Les propriétaires ont bien essayé de nous empêcher d'intervenir. Un gendarme leur a fait comprendre que c'était une décision du Procureur et qu'ils devaient obligatoirement s'y conformer. Les propriétaires nous ont enfin laissé prendre les chiens. Ils n'ont pas voulu que je me serve du lasso de capture et ont eux même conduit les chiens dans les cages de transport. En nous voyant prendre les cages de transport pour chats, le propriétaire s'est de nouveau emporté en nous menaçant et disant qu'il était hors de question que l'on prenne les chats qui appartenaient à ses enfants. Une fois de plus les gendarmes lui ont expliqué que c'était dans son intérêt qu'il nous laisse prendre les chats sans difficulté. Les animaux ont été ensuite conduits dans un refuge.

Les vétérinaires n'ont jamais eu de demande de rendez-vous pour ces animaux. Ils n'ont pas de fichiers concernant les animaux de ces personnes.

Nous avons déposé plainte pour mauvais traitements, privation de soins, détention de chien et de chats non identifiés. Nous avons également demandé la garde des animaux.



## Dépôt de plainte pour 7 chiens enfermés et non nourris à Dombrot le Sec :

En décembre, 7 chiens, dont trois chiots, sont enfermés dans des boîtes dans leurs excréments à Dombrot le Sec. Ils sont très maigres et deux d'entre eux sont morts. Le propriétaire, hospitalisé le samedi, a prévenu une personne le lundi pour qu'elle aille s'occuper des chiens. Nous avons été interpellés le mercredi à 22h00, et sommes intervenus avec la gendarmerie et le Maire le jeudi matin.

A notre entrée dans un bâtiment, nous avons constaté le décès d'un chien Braque Allemand de 2 ans, très maigre. Trois chiens se trouvaient dans des boîtes de 2 à 4 m<sup>2</sup> et pataugeaient dans leurs urines et excréments. Le maire, qui fulminait de voir des animaux dans de telles conditions, a pris un jet d'eau pour abreuver le premier chien, il s'est jeté sur la gamelle. Au fond du couloir central, derrière des poubelles, se cachaient deux chiots femelles Braque Allemand de 7 mois apeurés. C'est en m'approchant d'eux pour les rassurer, que j'ai découvert, mort, un autre chiot femelle de même race, leur sœur, d'une extrême maigreur.

L'endroit entier était envahi de nombreuses déjections, d'urine, et l'odeur était très forte. Pendant que nous sortions rapidement les chiens de cet endroit macabre et insupportable, le Maire a contacté la personne, chargée de s'occuper des chiens, afin qu'elle vienne ouvrir la porte d'une grange où se trouvait un autre Braque Allemand. Nullement impressionné par la mort des deux chiens, ni de l'état de maigreur des chiots, ni de l'état des boîtes, il nous a expliqué qu'il était venu nourrir les chiens le mardi, car il n'avait pas de croquettes à disposition. Le maire lui a indiqué qu'il aurait au moins pu donner l'alerte concernant l'état de ces animaux.

Les 5 chiens vivants ont été conduits dans un refuge. Puis, les deux chiens morts ont été conduits chez les vétérinaires pour autopsie. Le vétérinaire du refuge nous a adressé son rapport sur les 5 chiens vivants (maigreur, et pour 2 chiots, état de cachexie et maigreur physiologique).

Au vu des rapports de vétérinaires, nous pouvons conclure que ces chiens n'ont pas été nourris depuis un bon moment, bien avant que le propriétaire ne soit hospitalisé.

Nous avons déposé plainte pour mauvais traitements, privation de nourriture, privation de soins, maintien d'animaux dans un environnement pouvant être cause de souffrance, mort involontaire causée à un animal domestique, détention de chien non identifié. Nous avons demandé également la garde des animaux.

Nous remercions vivement toutes celles et ceux qui ont participé à ces enquêtes, les personnes qui nous ont signalé les faits, les gendarmes des différentes brigades pour leur intervention, le journal Vosges Matin et bien sûr un considérable merci à nos enquêtrices et enquêteurs.

## REFUGE

**En Mars**, nous avons rencontré Monsieur Jean-Jacques GAUTHIER, Maire de Vittel afin de lui demander, de nouveau, s'il n'y aurait pas de terrain disponible dans la nouvelle Communauté de Communes. Malheureusement, sur tout ce grand secteur, rien n'est disponible.

**En Mars** également, Michel et moi sommes allés visiter un terrain de 30 hectares sur le secteur de Bleurville, qu'une dame voulait nous donner. Bien que ce ne soit pas très proche de notre secteur, nous étions enchantés par ce grand espace mais la propriétaire, ne semblant pas en grande forme psychologique, nous a raconté beaucoup de choses dépassant parfois la réalité. De plus, elle nous a fait comprendre qu'elle céderait le terrain si et seulement si nous embauchions son fils ayant lui aussi des troubles psychologiques. Nous n'avons donc pas donné suite.

**En Septembre**, de 19h00 à 21h00 j'ai rencontré la Sous-préfète de Neufchâteau ainsi que le Directeur de la DDCSPP à la Sous-préfecture de Neufchâteau. Je leur ai parlé brièvement de la problématique rencontrée avec les éleveurs qui ne protègent pas suffisamment ou qui ne veulent pas protéger leurs troupeaux. Nous en sommes venus ensuite au sujet principal de notre visite, à savoir la recherche d'un terrain. Le Directeur de la DDCSPP a expliqué qu'une telle structure devrait exister dans ce secteur et que nous avons les moyens de la gérer. Mais le problème récurrent était de trouver ce terrain. La Sous-préfète a indiqué qu'elle en parlerait avec le Préfet et ferait son possible pour nous aider.



## **RAPPORT FINANCIER**

Madame Nathalie PIGA, Trésorière de l'Association, va vous présenter le rapport financier de l'année 2017.

## PROJETS POUR 2018

Comme tous les ans, nous renouvelons les opérations caddies ainsi que le Vide-Grenier à Vittel et les brocantes mensuelles dans nos locaux. Nous avons réorganisé des emplacements afin de proposer encore plus d'articles et avons renouvelé ce que nous exposons afin de diversifier un peu. Nous sommes donc prêts pour la première brocante qui se déroulera le dimanche 8 avril.

2018 devrait être une année très importante pour notre association concernant la stérilisation des chats errants dans notre département. Tout a été mis en œuvre pour en stériliser un maximum. Nous sommes à la disposition des communes et attendons qu'elles continuent à se manifester. Dans ce cadre, nous avons aménagé une pièce de 36 m<sup>2</sup> dédiée spécialement à la convalescence des chats stérilisés. Avec l'installation de clapiers supplémentaires, nous avons une capacité d'accueil de 35 chats, ainsi, cela permettra de capturer des chats de plusieurs communes sans les mélanger. Suite aux conseils des vétérinaires, nous allons passer de 10 jours de convalescence à 4, car les techniques de stérilisation se sont nettement améliorées et nous pourrions même relâcher les chattes au bout de deux jours, mais nous préférons les garder deux jours de plus. Raccourcir le délai de convalescence réduira encore les dépenses pour les communes.

Nous travaillerons avec les vétérinaires de Bulgnéville et Vittel.

Nous allons nous rendre à nouveau dans les hippodromes et cette fois, nous ferons interdire l'accès à la piste de course à tout cheval comportant des objets pouvant le blesser. Nous aurons probablement besoin de l'aide de la gendarmerie et d'un huissier. Il est certain qu'il y aura de grosses tensions mais nous ferons le maximum pour qu'il n'y ait pas de débordements.

La protection des loups continue et nous ne lâchons rien, bien que ce ne soit pas facile avec l'Administration et les éleveurs. Nous allons tester un nouveau système d'effarouchement pour protéger les moutons et continuerons de proposer et vendre notre Turbo Fladry Français.

Deux nouveaux dossiers vont voir le jour : la suppression des cirques avec animaux dans les Vosges et la suppression de la chasse à courre dans les Vosges.

Nous envisageons d'organiser un repas pour les 30 ans de l'ASPA.

Nous n'abandonnons pas l'espoir de trouver un terrain pour le refuge bien qu'aucun élu ne s'intéresse sérieusement à ce problème majeur dans notre secteur.



## RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Conformément aux statuts de l'Association, nous avons à élire ou réélire chaque année une partie du Conseil d'Administration. Ses membres sont élus pour deux ans.

En 2017, le bureau était composé des membres suivants :

- Président : Monsieur Nicolas SIMONET
- Secrétaire : Madame Magali BAER
- Trésorière : Madame Angélique BAER

Les Membres du Conseil d'Administration :

- Madame Janie CORAZZA
- Madame Muriel DIDIER
- Madame Nadège SIMONET
- Madame Nathalie PIGA
- Monsieur Michel CORAZZA
- Monsieur Stéphane BARJONNET.

Cette année, nous avons à réélire La trésorière, Madame Angélique BAER, et les membres du conseil d'administration : Madame Janie CORAZZA et Madame Muriel DIDIER.

Madame Angélique BAER ne se représente pas au poste de Trésorière mais souhaite rester au Conseil d'Administration.

Madame Nathalie PIGA propose sa candidature au poste de Trésorière. N'étant pas à réélire cette année, nous proposons de voter sa réélection afin d'équilibrer le nombre de personnes à réélire chaque année. Elle sera donc à réélire dans 2 ans.

Madame Magali BAER souhaite quitter le poste de Secrétaire et le Conseil d'Administration.

Madame Muriel DIDIER propose sa candidature au bureau au poste de Secrétaire.

Madame Janie CORAZZA se représente au Conseil d'Administration.



## DELIBERATION

Election du nouveau bureau à 8 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.

Nouveau Bureau :

- Président : Monsieur Nicolas SIMONET
- Secrétaire : Madame Muriel DIDIER
- Trésorière : Madame Nathalie PIGA

Les Membres du Conseil d'Administration :

- Madame Janie CORAZZA
- Madame Angélique BAER
- Madame Nadège SIMONET
- Monsieur Michel CORAZZA
- Monsieur Stéphane BARJONNET.



Depuis mi-novembre, nous avons accueilli 10 nouveaux membres dont certains viennent nous aider. C'est très satisfaisant, et il est vital pour l'Association de trouver et recruter davantage d'adhérents. De par nos actions multiples, force est de constater que nos opérations sur le terrain intéressent et attirent de plus en plus de personnes, notamment les jeunes.

Nous devons impérativement aller chercher ces personnes qui pourraient faire évoluer notre association, mais surtout contribuer à la protection des animaux dans ce département qui en a tant besoin. Le nombre fait la Force.

Vous avez à votre disposition des feuilles d'adhésion que vous pouvez distribuer autour de vous.

Je vous remercie de votre présence, votre investissement et votre compassion pour les animaux.

Nous vous souhaitons un agréable week-end et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la 30<sup>ème</sup> Assemblée Générale.

Je terminerai cette Assemblée Générale Ordinaire par une citation d'Albert SCWEITZER, médecin, philosophe et prix Nobel de la paix :

Méditant sur la vie, j'éprouve l'obligation de respecter toute volonté de vie autour de moi comme l'égale de la mienne, comme une valeur mystérieuse.

La séance est levée.

